

Fait

AFFAIRE N° 8



DEMANDE AUTORISATION de solliciter le concours des Ponts & Chaussées pour l'étude de points d'accostage à Saint-Denis.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Novembre 1955

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre que m'a adressée Monsieur le Préfet relative à l'étude des points d'accostage à Saint-Denis.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
de la REUNION

N° 265 CPE

Saint-Denis, le 9 Novembre 1955

Le Préfet de la Réunion

à Monsieur le MAIRE de la Commune
de SAINT-DENIS -

OBJET: Aménagement des points d'accostage

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques a, sur ma pressante demande, fait voter par le Comité Directeur du F.I.D.O.M., au titre de la Tranche 1955, une autorisation de programme et un crédit de paiement de 5.000.000 de francs CFA pour l'aménagement de points d'accostage des barques de pêche dans votre localité (1ère tranche).

Je crois devoir vous rappeler que les inscriptions au F.I.D.O.M. représentant le montant total des travaux autorisés, la répartition des charges étant de 75 % pour l'Etat (subvention) 25 % à la charge de la Commune (emprunt ou budget).

Pour me permettre de vous déléguer les crédits correspondants je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître les dispositions que vous comptez prendre pour le financement de la part qui incombe à votre commune.

J'attire votre attention sur l'intérêt que j'attache à ce que les adjudications puissent être lancées dans un délai de quelques semaines afin que les premiers paiements effectifs puissent intervenir avant la clôture de l'exercice 1955 et que, d'autre part, les travaux puissent être effectués pendant la saison de mer calme.

Il serait opportun que vous soumettiez à mon approbation toutes délibérations nécessaires, notamment celle demandant le concours du Service des Ponts & Chaussées pour la surveillance des travaux et prévoyant l'inscription à votre budget du montant total de l'opération ainsi que la participation de votre localité à ces travaux qui devront faire l'objet d'une adjudication./.

Le Préfet,
Signé: P. PHILIP.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser:

- 1°) à passer une convention avec le Service des Ponts & Chaussées en vue de l'étude d'un point d'accostage à Saint-Denis et de la surveillance des travaux;
- 2°) l'inscription au Budget Supplémentaire de l'exercice 1956 du montant total de l'opération ainsi que notre participation à ces travaux qui seront mis en adjudication./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 19 Décembre 1955
Le Préfet
Signé: P. Philip